

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 252

présenté par
M. Taché

ARTICLE 33

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et agréés dans un délai de quatre mois »,

les mots :

« dans un délai de quatre mois et agréés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction rédactionnelle.